



Déclaration CAPD 30 juin 2015

Pour cette CAPD, le tableau d'avancement à la hors-classe nous est communiqué et nous rappelons notre opposition à ce type d'évolution de carrière, qui ne tient que par la relation hiérarchique et qui est basée sur la seule note pédagogique. Supprimer ces notes remettrait en cause l'autorité qu'elles procurent à ceux ou à celles qui les octroient. Ces notes conditionnent l'avancement de carrière, elles sont elles-mêmes encadrées et recalculées si besoin. Quand cette infantilisation cessera-t-elle ? Quand arrêterons-nous de perdre notre temps avec ces pratiques d'un autre âge ?

L'inspection générale de l'éducation nationale dans son rapport d'avril 2013 remet très fortement en cause ce système d'inspection/évaluation/notation qui est considéré comme une méthode « injuste », qui « pervertit » le système d'évaluation des enseignant-es. L'Éducation Nationale qui se veut moderne traîne cependant cet archaïsme de progression en 3 catégories aux pourcentages prédéfinis, avec de surcroît des catégories supérieures, telles les hors-classes, créées comme quelque carotte à atteindre. L'État n'ayant soi-disant pas assez de finances pour augmenter les salaires des professeur-es, les plus mal payé-es d'Europe. Les inspecteurs et inspectrices qui nous notent l'ont d'ailleurs bien compris, ils et elles sont toutes et tous promu-es au grand choix avec 30% d'accès à la hors-classe.

SUD Éducation revendique l'avancement de toutes et tous au même rythme, le plus rapide, déconnecté d'un quelconque jugement hiérarchique pour passer de ce carcan rétrograde à une liberté pédagogique plus créatrice, à l'évaluation et à l'amélioration de la pratique de notre métier, entre pair-e-s. SUD Education rappelle, pour reprendre les mots de notre ancien ministre Vincent Peillon, que le salaire des enseignant-e-s n'est pas « digne » et pas « juste ». Leur pouvoir d'achat ne cesse de baisser et le système actuel, ajouté au gel du point d'indice, ne permet pas de modifier cet état de fait. Il ne s'agit que de l'un des aspects de la dégradation des conditions de travail, source du mal-être des enseignants et enseignantes et sur lesquelles nous alertons l'administration depuis plusieurs années.

Cette phase d'ajustement parait, pour nombre de collègues, floue et source d'injustice. Beaucoup ne comprennent pas que les vœux effectués lors de la phase principale du mouvement puissent servir de référence pour la phase d'ajustement. En effet, occuper un poste à titre provisoire ou définitif n'est la même chose.

Bien des déconvenues serait évitées et sans doute moins de postes resteraient vacants, si une liste de vœux pouvait être émise.

Porte-parole de nos collègues professeurs des écoles, nous renouvelons une fois encore, la demande pour que les personnes restées sans poste à l'issue de la phase principale du mouvement, puissent émettre une liste de vœux.